



# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé  
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



200-INSP

C I B  
N° 47921

Bruxelles : 126, b <sup>te</sup> 12 – Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles	Tél : 02 245 46 95	Fax : 02 215 12 78
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7029 Maistrières	Tél : 065 34 76 50	Fax : 065 36 15 88
Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-Meuse	Tél : 04 234 17 00	Fax : 04 234.17 80
T.V.A. BE 0406.671.312	Compte Bancaire : 340-0298168-28	ciblc@skynet.be

CONFIDENTIEL

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : <u>11/11.3.29/10</u>	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : <u>Céline</u>
Date du Contrôle : <u>29.3.11</u>	N°TVA/N°C.Ident. : <u>879730711</u>
Propriétaire (Nom-Prénom) : <u>SNC GP</u>	Adresse de l'installation : <u>route de Huyhe 6940 Bousval. Oudhe</u>
Adresse : <u>SNC</u>	

### 1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

### 2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.  
 Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

### 3) TYPE D'INSTALLATION : APP 2 étage

Unité d'habitation  Parties communes  Autres ..... , soumise à :  l'Art.86  l'Art.87 du RGIE.

Distributeur : Block Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 300V V.

Alimentation tableau principal : Le X 16 mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : 6A A. ( In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : Le X 7,5 mm<sup>2</sup>. Interr-Sect.Général : 200mA 140A.

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 24 R<sub>E</sub> = 0,1 Ω R<sub>GEN</sub> = 10 MΩ.

Type prise de terre :  boucle  piquets - .....

Différentiels	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>A</sub> en A	Circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>A</sub> en A	Circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>A</sub> en A	Circuits protégés
	<u>40</u>	<u>3</u>	<u>0,3</u>	<u>8003</u>	<u>40</u>	<u>3</u>	<u>0,03</u>	<u>6</u>				

### 4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
<u>Voir schémas annexes</u>					

### 5) MANQUEMENTS :

Io : manquant  
lum : disjoncteur pas placé

### 6) NOTES :

- Le différentiel général :  était plombé.  n'a pu être plombé.  a été plombé.  n'est pas plombable.  absence de différentiel.
- Les schémas :  ont été signés.  n'ont pas été signés.  absence de schémas.
- Installation  plomberie,  sanitaire :  non réalisée(s) au jour du contrôle.  Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation.

### 7) CONCLUSION :

L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 02/06

- L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur  
Pour CIB,

Koenraad

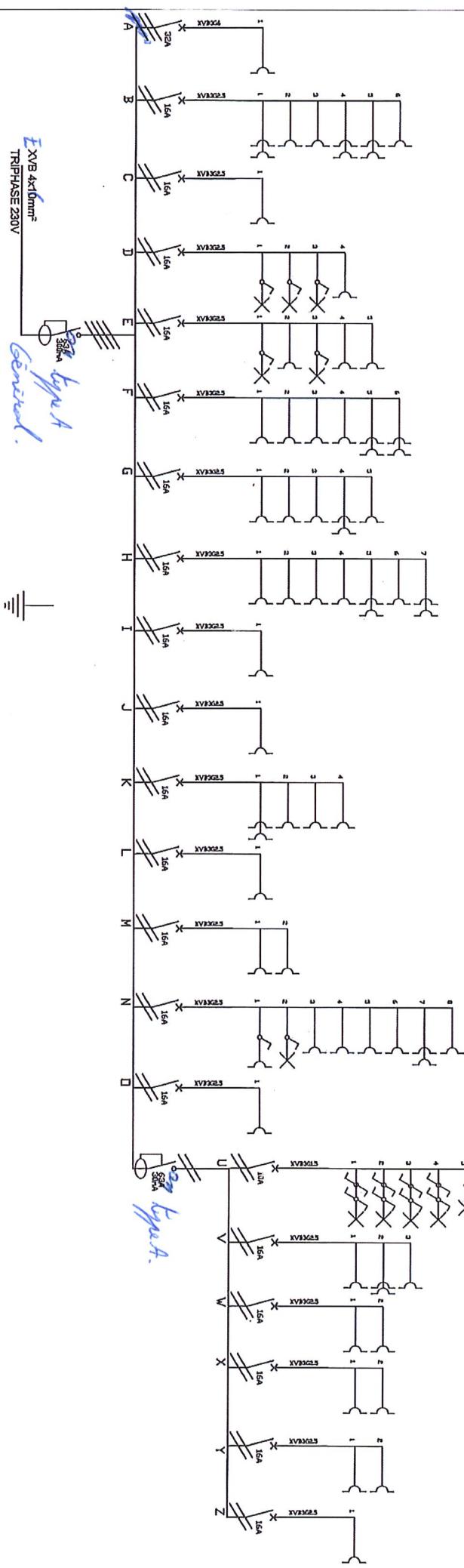
Date d'émission :

29.3.11

Nom/signature du demandeur  
Pour réception,

Jean-Pierre

A. DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE	C. INFRACTIONS CODIFIÉES (suite)
<p>- En vertu de l'article 14 de l'A.R. du 3 mai 1999, le présent document devra être porté à la connaissance du comité pour la prévention et la protection au travail, s'il existe au sein de votre entreprise, lors de la prochaine réunion.</p> <p>Selon l'A.M. du 6-10-1981, dans les installations domestiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.</li> <li>- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.</li> <li>- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installations électriques doit être communiqué immédiatement au SPF Economie, PME, Classe moyenne et Energie Direction Générale de l'énergie Division Gaz - électricité.</li> </ul> <p><b>B. INFORMATIONS GÉNÉRALES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécialisés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.</li> <li>- L'inspecteur est autorisé à signer ce rapport en l'absence du chef de service et est conscient qu'il engage la responsabilité de l'organisme C.I.B.</li> <li>- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.</li> </ul> <p><b>C. INFRACTIONS CODIFIÉES (non exhaustives)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Résistance d'isolement insuffisante.</li> <li>2 - Résistance de prise de terre trop élevée.</li> <li>3 - Absence de boucle de terre à fond de fouilles : Une dérogation est à demander au SPF compétent</li> <li>4 - Absence de prise de terre.</li> <li>5 - Mise à la terre réalisée par les canalisations d'eau et/ou de gaz.</li> <li>6 - Absence de barrette de déconnexion de terre.</li> <li>7 - Absence de liaison équipotentielle principale.</li> <li>8 - Absence de liaison équipotentielle supplémentaire pour salle de bains et/ou douches.</li> <li>9 - Liaisons équipotentielles: sections inadaptées et/ou code de couleur non respecté et/ou continuité non assurée.</li> <li>11 - Absence de différentiel général plombable à l'origine de l'installation.</li> <li>12 - Absence de différentiel(s) distinct(s) de max. 30mA pour salle de bains et/ou douches et/ou machine à laver et/ou lave-vaisselle et/ou séchoir</li> <li>13 - Différentiel d'intensité nominale non adaptée au courant d'emploi.</li> <li>14 - Schéma unifilaire et/ou de position non présenté et/ou ne correspondant pas à la réalité.</li> <li>15 - Repérage des circuits inexistant, incomplet ou incorrect.</li> <li>16 - Tableau non facilement accessible, ou non placé à environ 1,50 m au-dessus du sol.</li> <li>17 - Le tableau n'offre pas un degré de protection suffisant contre le contact direct.</li> <li>18 - Les socles pour fusibles ne sont pas équipés d'éléments de calibrage.</li> <li>19 - Fusible(s) et/ou disjoncteur(s) « réparés » et/ou inadapté(s) à la section des canalisations qu'ils alimentent</li> <li>20 - Départ(s) repiqué(s) sur plusieurs circuits.</li> <li>21 - Les différentiels ne sont pas adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>22 - Les circuits prises et/ou les circuits mixtes éclairage-prises ne sont pas réalisés en 2,5 mm<sup>2</sup>.</li> <li>23 - Le conducteur de protection n'est pas distribué dans toute l'installation ( points lumineux - prises de courant).</li> <li>24 - Le code de couleur n'est pas respecté (neutre bleu) ou (PE/JV) ou (conducteur actif JV ou jaune ou vert).</li> <li>25 - Les canalisations ne sont pas fixées au moyen d'attaches adaptées et/ou correctement protégées aux endroits exposés à des dégradations mécaniques.</li> <li>26 - Les canalisations inappropriées sont directement fixées sur des murs, plinthes,...</li> <li>27 - Il est fait usage de canalisations non conformes aux normes.</li> <li>28 - Les canalisations non utilisées doivent être démontées ou isolées à leurs extrémités.</li> <li>29 - Les canalisations électriques ne sont pas placées à une distance suffisante d'autres canalisations non électriques.</li> <li>30 - Les connexions entre conducteurs ne sont pas réalisées conformément aux règles de l'art : emploi de « sucres », connexion hors boîte de dérivation, connexions non sûres...</li> <li>31 - Les interrupteurs ne peuvent pas être protégés par un fusible / disjoncteur d'un calibre supérieur à leur courant nominal</li> <li>32 - L'interrupteur doit couper la phase et non le neutre.</li> <li>33 - Tout interrupteur commandant une prise de courant doit être bipolaire (si protection par disjoncteur &gt;16 A).</li> <li>34 - Les interrupteurs et socles de prises encastrés dans des parois doivent être logés dans des boîtes d'encastrement.</li> <li>35 - Les prises de courant doivent être de type « CE », d'un modèle homologué en Belgique, avec « sécurité enfants » et contact de terre.</li> <li>36 - Les prises apparentes ne sont pas placées à une hauteur suffisante vis-à-vis du niveau du sol. (15 cm)</li> <li>37 - Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconduire.</li> <li>38 - Le matériel offre un degré de protection insuffisant vis-à-vis des influences externes.</li> <li>39 - Les prescriptions relatives aux volumes enveloppes et / ou de protection de la salle de bains et/ou douche ne sont pas respectées.</li> <li>40 - L'emploi d'appareils de classe O (zéro) interdit.</li> <li>41 - Risque d'incendie: appareil placé à proximité de matériaux inflammables.</li> <li>42 - Au moins une broche de terre de prise de courant n'est pas reliée au réseau général de terre.</li> <li>43 - Absence d'interrupteur - sectionneur général dans le tableau</li> </ul>	



## Taque de culsson

Prises living+  
salon+ plan de  
travail

Chauffage salon

Eclairage  
buanderie + hall  
d'entrée + prise  
hotte

Garage+ cave+  
chauffage salon

Prises chambre 2+  
prise hall

## Prises buanderie+ hall d'entrée

Prises hall de  
nuit + prises  
chambre 3

Prise four

#### Chauffage cuisine

## Prises cuisine+ buanderie

Chauffage salle à manger

Chauffage  
chambres 2 et 3

## Eclairage+ prises chambre 1

Chauffage  
chambre 1

Eclairage, living+  
cuisinet hall+  
chambre 2 et 3

## Salle de bain

## Chauffe eau

## Machine à laver

Sachols

Love yourself



INSTALLATEUR ÉLECTRICITÉ

CCELEC sprl  
Rue Pierre Wattinne  
4420 St-Nicolas  
Tva:0879 730 711

Tél.: +32.(0)4.247.17.27  
Fax: +32(0)4.247.13.52  
[www: info@ccelec.be](mailto:www: info@ccelec.be)

Chantier : Barvaux  
Propriétaire : Appo  
Adresse :

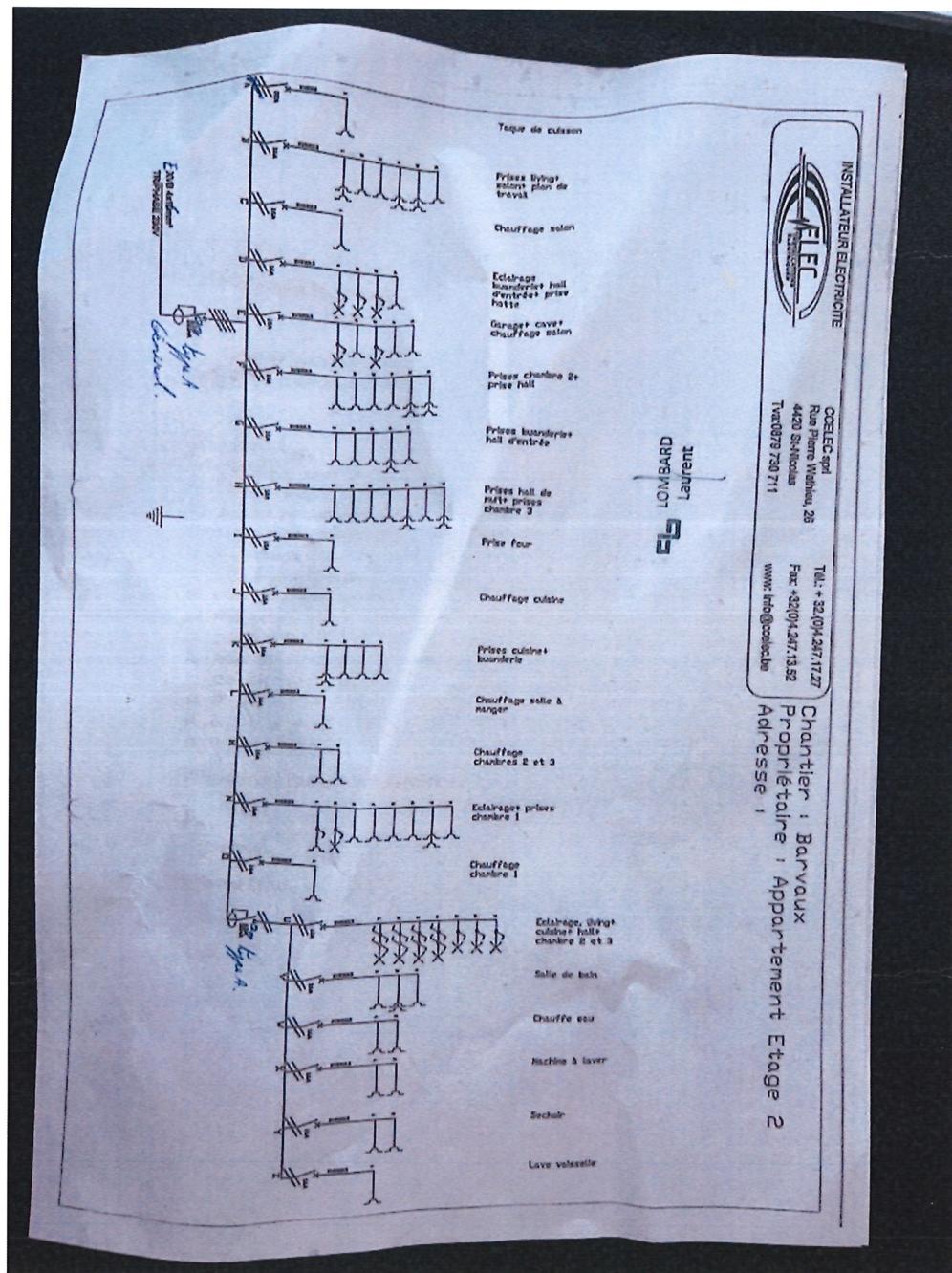
Chantier : Barvaux  
Propriétaire : Appo

# Rapport

Original

RAPPORT N°  
GEM/15/30778783/00/FR/000

Photo des schémas unifilaires (1/1)



## Annexes

### Photo des plans de position (1/1)





# Rapport

Original

**RAPPORT N°**  
GEM/15/30778783/00/FR/000

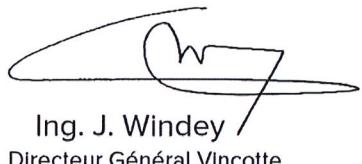
## CONCLUSION DU CONTRÔLE

**L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR du 08/09/2019) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.**

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant le 9/10/2048.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été à nouveau datés et signés.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation étaient déjà scellées.



Ing. J. Windey  
Directeur Général Vincotte

## RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



# Rapport

Original

RAPPORT N°  
GEM/15/30778783/00/FR/000

## RÉSULTATS DU CONTRÔLE

### Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Ok
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Ok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Ok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Ok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

### Mesures et essais

Résistance(s) de dispersion de la (des) prise(s) de terre ( $\Omega$ )	3.81
Valeur du niveau d'isolement général ( $M\Omega$ )	12
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Ok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Ok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Ok

### Infractions constatées

- Néant

### Remarques

- Néant



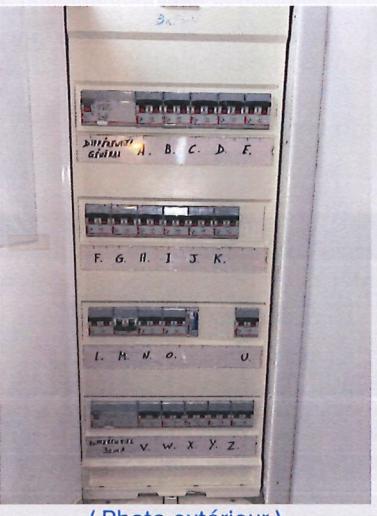
# Rapport

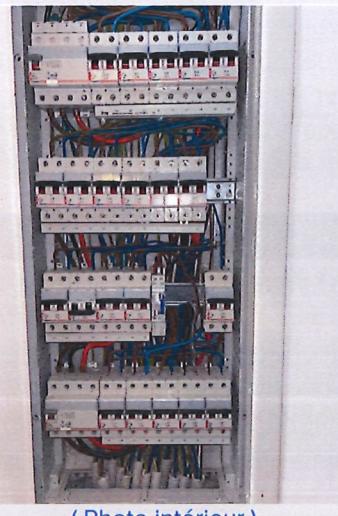
Original

RAPPORT N°  
GEM/15/30778783/00/FR/000

## Description de l'installation électrique

### Tgbt

Localité	Cagibi
Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	2
Nombre de circuits	21
	 ( Photo extérieur )

  
( Photo intérieur )

Type prise de terre	Boucle de terre
Valeur ( $\Omega$ )	3.81

## SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas de circuits - références	Appartement étage 2
Schémas de circuits - version	1
Schéma de circuits - date	19-11-2011
Schémas unifilaires	Voir annexes
Plan de position - référence	Appartement étage 2
Plan de position - version	1
Plan de position - date	19/11/2011
Plan de position	Voir annexes



# Rapport

Original

**RAPPORT N°**  
GEM/15/30778783/00/FR/000

## DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	- Visite de contrôle (6.5.)
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Informations sur le contenu	- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
Dérogations	- Application de la partie 8

## DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	230
Nature du courant	Triphasée
Type d'électrode de terre	Boucle de terre
Canalisation d'alimentation - Type	EXVB
Canalisation d'alimentation - Section (mm <sup>2</sup> )	16
Nombre de circuits	21
Type de schéma de mise à la terre	TT
Protection de branchement actuelle	Non visible
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	2

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
Général	40	300	A